

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 15 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 12

L'an deux mil dix-huit, le mardi quinze mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme LE ROY Delphine, Mme JUHEL Colette, M. BLANDIN Anthony, M. GESLIN Damien,
Absents	Mme GOBÉ Laurence ayant donné pouvoir à Jean-Louis QUILLIOT, Mme LESAGE Annie ayant donné pouvoir à Mme LE ROY Delphine, Mme PERRIER Stéphanie, M. GIROUARD Mickaël, M. ROPERT Yves,
Secrétaire	Mme BOURION Juliette,
Convocation	30 avril 2018

2018 05 Approbation des délibérations du 10 avril 2018

Le Compte rendu de la séance du 10 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

2018 05 057 Vote du Budget Primitif 2018 Bar le St Ouen n°159

M. le Maire présente le budget primitif 2018 du Bar le St Ouen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE à la majorité le budget primitif 2018 du Bar le st Ouen équilibré en recettes et en dépenses à la somme de

Section de fonctionnement

Dépenses : 3 500,00 €

Recettes : 3 500,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 610 000,00 €

Recettes : 610 000,00 €

VOTE à la majorité, la souscription d'un emprunt de 200 000 € à long terme pour financer les dépenses d'équipements, inscrit en Section d'Investissement au Compte 1641

Pour : 7 voix

Contre : 5 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE, Jean-Louis QUILLIOT, Laurence GOBÉ, Michèle REPESSÉ)

Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire, Pierre THOMAS

2018 05 058 Travaux énergétiques du groupe scolaire - Validation APD et lancement de la mission PRO

Suite à la délibération n°2018 04 042 validant les travaux de rénovation thermiques, handicap, qualité de l'air de l'école publique La Clé des Champs.

L'équipe de maîtrise d'œuvre du cabinet MEEJ Architecture a présenté l'avant-projet-sommaire à la Commission le 27/04/2018 et finalisé l'Avant-Projet Définitif (APD).

Mme MELLAH, architecte maître d'œuvre de l'opération vient présenter à l'assemblée l'avant-projet.

La Phase Avant-Projet Définitif (APD) permet d'arrêter définitivement le programme et certains choix d'équipements et de définir de manière plus précise le budget de l'opération.

Le coût prévisionnel total des travaux et équipements pour la phase 2018 s'élève à 520 200 € HT (hors frais de maîtrise d'œuvre et révisions).

L'estimation initiale des travaux réalisée lors de l'audit énergétique d'un montant de 225 279 € a été majorée d'environ 94 000 € de travaux non chiffrés, 150 000 € de travaux annexes obligatoires et 51 000 € de travaux complémentaires.

Conformément aux dispositions du contrat de maîtrise d'œuvre, il convient d'établir par avenant le forfait définitif de rémunération (10 % du montant HT des travaux, soit 52 020 € HT, ainsi que les missions complémentaires OPC + DIAG d'un montant de 6 792,20 € HT).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider l'avant-projet définitif et d'autoriser le lancement de la mission pro.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Arrête l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre,
- Approuve l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser M. le Maire à le signer. L'avenant de 33 812,20 € porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre de 25 000 € à 58 812,20 € HT,
- Autoriser le lancement de la mission pro,
- Prévoit les dépenses en section d'investissement au compte 2313 du budget principal n°150.

Pour : 8 voix

Contre : 1 voix (Michèle REPESSÉ)

Abstentions : 3 voix (Colette JUHEL, Jean-Louis QUILLIOT, Laurence GOBÉ)

2018 05 059 Décision modificative du budget Centre-bourg n°157

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les crédits suivants sur le BP annexe du Centre-bourg n°157 :

- Ouverture de crédits en section dépenses de fonctionnement au chapitre 011 « Charges générales » - Article 6162 « Assurance obligatoire dommages construction »

En section dépenses de fonctionnement:

Ouverture de crédits Chapitre 011 Compte 6162 + 3 500 €

En section recettes de fonctionnement

Ouverture de crédits Chapitre 77 Compte 774 + 3 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les modifications du BP annexe du Centre-bourg n°157 présentées ci-dessus.

Pour : 12 voix

2018 05 060 Travaux voirie 2018-2019 – Choix de l'entreprise

Mr le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal n°201803030 validant le lancement d'une consultation, dans le cadre d'un MAPA pour la réalisation des travaux de voirie 2018-2019 (*parution dans les annonces légales du Ouest France 35, le 10/04/2018 et sur la plateforme Emegalis Bretagne le 07/04/2018*)

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 03/05/2018 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 04/05/2018 à 18h00 en présence de membre de la commission d'appel d'offres.

Deux entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres réunie le 07/05/2018 a effectué l'analyse des plis.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- COLAS CENTRE OUEST pour un montant total de 234 368,51 € H.T réparti comme suit :
 - 156 633,93 € pour les travaux « Enrobé à chaud et bicouche 2018 »
 - 77 734,58 € HT pour les travaux « Bicouche, Epaulement, Accotement 2019 »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT la proposition faite par la commission d'appel d'offres,**
- **DECIDE d'attribuer le marché adapté à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 234 368,51 € H.T.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté,**
- **CONFIRME les crédits sur le BP Principal en section d'investissement, au compte 2315.**

Pour : 12 voix

2018 05 061 Devis VEOLIA : Pompe de relevage lagune

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les pompes et conduits de la pompe de relevage des lagunes.

Il présente un devis de VEOLIA pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 5 204 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le devis de VEOLIA pour le renouvellement des éléments de la pompe de relevage des lagunes d'un montant de 5 204 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 6156 du budget assainissement n°154.**

Pour : 12 voix

2018 05 062 Devis busage aux lagunes

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de buser et terrasser le ruisseau qui s'affaisse entre les lagunes et le cours d'eau.

Il présente deux devis pour la fourniture de buses et un devis pour la réalisation du terrassement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **RETIENT le devis de FRANS BONHOMME pour la fourniture de buses d'un montant de 2 575,56 € HT,**
- **RETIENT le devis de MOUTEL pour le terrassement d'un montant 2 943,90 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces devis,**
- **CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 615231 sur le BP Principal 2018.**

Pour : 12 voix

2018 05 063 Devis débroussaillage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la réalisation du débroussaillage des virages, carrefours et entrées d'agglomération sur 26km250m de voiries communales (deux passages Printemps / Automne).

La Commission de la voirie, réunit le 07/05/2018, propose de retenir le devis de ETA GOBÉ pour un montant de 3 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT la proposition faite par la commission de la voirie,**
- **DECIDE d'attribuer les travaux de débroussaillage des voies communales à ETA GOBÉ pour un montant de 3 300 € HT annuel.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,**
- **CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 615231 du budget principal n°150.**

Pour : 11 voix

Abstention : 1 voix (Laurence GOBÉ)

2018 05 064 Devis Portakabin

Dans le cadre des travaux énergétique du groupe scolaire à compter de septembre 2018,

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018 04 042 du 10/04/2018 où le conseil municipal l'autorisait à souscrire un contrat avec la société PORTAKABIN pour la location de trois classes modulaires avec sanitaires (2 classes maternelles et un dortoir) et d'un bloc sanitaire pour toute la durée des travaux,

Il présente une proposition de la société PORTAKABIN comprenant :

- 3 salles de classe AKADEMY maternelle,
- 1 pacemaker à usage de sanitaires

Pour un montant forfaitaire de 9 075,04 € HT, un loyer mensuel de 3 255,81 € HT, ainsi qu'une location mensuelle d'éléments optionnels (*porte manteau, paliers 1 marche*) d'un montant de 257 € HT.

Entendu l'exposé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE la proposition exposée ci-dessus de la société PORTAKABIN pour une durée de sept mois, sous réserve d'inclure une clause d'annulation,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant,**
- **CONFIRME les crédits en section de fonctionnement au compte 6135 sur le BP Principal.**

Pour : 10 voix

Abstention : 2 voix (Michèle REPESSÉ, Colette JUHEL)

2018 05 065 Demande de subvention auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre de l'Appel à Projets « Revitalisation des centres-bourgs

Suite aux actions mobilisées lors de l'étude pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-bourg, l'assemblée a validé le projet d'acquisition et de réhabilitation de tènements fonciers situés au 21-23 rue du Général de Gaulle, Monsieur le Maire informe que l'opération (acquisition et réhabilitation) est éligible à l'appel à projets 2018 du Département d'Ille et Vilaine pour la revitalisation des centres bourgs.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confirmer le projet d'acquisition et de réhabilitation des parcelles cadastrée D n°33-129 du centre-bourg (en vue de réhabiliter le Bar le St Ouen et son logement, ainsi que le logement mitoyen et les parcelles non bâtis à l'arrière de ses bâtis) sur l'exercice 2018-2019.
- d'approuver le plan de financement ci-dessous; confirme que l'opération n'est pas éligible au FCTVA (*Mise à disposition d'un tiers*)
- de solliciter une aide de 80 000 € auprès du Département d'Ille et Vilaine au titre de l'appel à projets 2018 pour la revitalisation des centres bourgs et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de subvention.

Dépenses prévisionnelles

Nature des dépenses prévisionnelles	Montant (€)
Acquisition	103 000
Frais d'acte	7 000
Total acquisition + frais	110 000
Travaux Bar et logements (171 m ² à 1 500 €/m ²)	256 500
Travaux Logement 2 (65 m ² à 1 500 €/m ²)	97 500
Travaux Extension (35 m ² à 2 000 €/m ²)	70 000
Total Travaux	424 000
Honoraires de la Maîtrise d'œuvre + STD (11%)	46 640
Autres frais	26 000
Montant total HT de l'opération	606 640

Recettes prévisionnelles réactualisées

Nature des recettes prévisionnelles	Montant (€)	% du montant HT
Aides publiques sollicitées	430 000	70.88 %
Etat - Contrat de ruralité	100 000	16.48 %
Etat / Région / EPF / CDC – Dynamisme des bourgs ruraux	120 000	19.78 %
Département d'Ille et Vilaine - Revitalisation des centres bourgs	80 000	13.19 %
Pays de Fougères : Contrat de partenariat Equilibre territorial	70 000	11.54 %
Fougères Agglomération : FIE	60 000	9.89 %
Autofinancement	176 640	29.12 %
Montant total des recettes prévisionnelles	606 640	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONFIRME le projet et le plan de financement présenté,

SOLLICITE à l'unanimité le Département d'Ille et Vilaine pour une subvention de 80 000 € au titre de l'appel à projets 2018 pour la revitalisation des centres bourgs pour le projet d'acquisition et de réhabilitation des tènements fonciers situés au 21-23 rue du Général de Gaulle,

AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de subvention et signer les actes à intervenir.

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix (Delphine LE ROY, Annie LESAGE)

Adopté à la majorité
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre THOMAS

Divers

Vacances d'été – secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les deux secrétaires de mairie souhaitent prendre deux mêmes semaines de congés du 12 au 24 août 2018.

L'assemblée décide de fermer le secrétariat de mairie la semaine du 15 août et de solliciter le service mission temporaire du CDG35 pour un remplacement en demi-journée du 20 au 24 août 2018

CCI – Demande d'aide pour la recherche d'un exploitant « Restauration rapide »

Prestations proposées par la CCI

Devis Kiloutou : grillage pour le parking de l'école

Monsieur le Maire présente un devis de KILOUTOU pour la fourniture de grillage sur le parking de l'école afin d'encadrer et sécuriser les 3 classes mobiles maternelles pendant toute la durée des travaux. Le devis s'élève à 1 886,70 € HT.

M. Jean-Louis QUILLIOT fait part à l'assemblée qu'il se charge de se procurer gratuitement ses grillages auprès d'entreprises du bâtiment.

Courrier Mme DERENNES

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de M. et Mme DERENNES concernant la desserte sur le domaine communal d'une parcelle nouvellement divisée Rue du Stade.

La Commission de la voirie est chargée d'étudier cette demande.

Courrier Mme TRUFFAUT

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier de Mme TRUFFAUT concernant une proposition de vente de sa parcelle cadastrée ZD n°356 de 8 822 m² au prix net vendeur de 12,50 €/m².

L'assemblée ne souhaite pas acquérir cette parcelle.

Missions MOE Bar le St Ouen et Mairie : Auditions des candidats le vendredi 25 mai 2018

Réunion 0 Phyto (M. COTTO, animateur Bassin versant de l'Airon et de Loisançe-Minette)

Le mardi 22 mai 2018 à 8h30 à la mairie

Invitation Noces d'Or M. et Mme BATAIS, le 2 juin 2018

Prochaine réunion du Conseil municipal, le mardi 5 juin 2018.